



PREFET DE CORSE

Ajaccio, le 24 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunion des services vétérinaires français et italiens à Ajaccio

Les responsables des services vétérinaires français et italiens se sont réunis en Corse afin d'échanger sur plusieurs questions sanitaires d'intérêt commun, bilatérales ou européennes, et ayant une incidence sur les échanges entre les deux pays. Un protocole technique visant à renforcer la coordination entre les services homologues de Corse et de Sardaigne a été cosigné.

L'évolution de la fièvre catarrhale ovine (FCO), qui sévit en France continentale depuis septembre 2015 dans les élevages bovins et ovins, et de façon récurrente en Corse et en Sardaigne, a été analysée ainsi que les mesures de lutte mises en œuvre. L'apparition de certains types de virus dans le sud de l'Europe et en Afrique du Nord a été évoquée, et l'intérêt de mettre en place des politiques transfrontalières de maîtrise de la maladie a été souligné.

La crise de l'influenza aviaire qui concerne de nombreux pays, et particulièrement le Sud-ouest de la France, a fait l'objet d'échanges approfondis sur les modalités de gestion et de maîtrise sanitaires. La lutte contre l'antibiorésistance, enjeu majeur de santé publique, est une priorité pour les deux pays qui ont adopté des plans d'actions pour réduire l'utilisation des antibiotiques en élevage. L'Italie organisera en octobre 2017 la 2^{ème} réunion des Chefs des services vétérinaires (CVO) des pays du G7 qui sera consacrée à ces deux sujets.

Par ailleurs, les deux délégations sont convenues de plaider à Bruxelles pour le respect du principe de réciprocité dans la négociation des exigences sanitaires requises pour les échanges internationaux de produits agricoles et agroalimentaires.

Afin de renforcer la coordination pour la prévention et la gestion des maladies animales, un accord technique de coopération entre la Corse et la Sardaigne a été conclu : il prévoit la tenue de rencontres annuelles entre les autorités vétérinaires régionales et locales (pour la Corse : DRAAF et DDCSPP) qui associeront en tant que de besoin les représentants des éleveurs et des vétérinaires (pour la Corse : organisme à vocation sanitaire et groupement technique vétérinaire).

La présence de certaines maladies animales (peste porcine africaine, fièvre catarrhale ovine, West Nile, etc), l'intensité des échanges commerciaux, ainsi que la position de sentinelle de ces deux îles voisines de Méditerranée, justifient pleinement d'avoir une approche concertée pour la surveillance et le contrôle sanitaires.